

VENDREDI 14 AOÛT 2015

Procès-Verbal d'une session ordinaire du Conseil de la Municipalité de Boileau, tenue dans la salle du Conseil, située au 702, chemin de Boileau, à Boileau, Québec, le vendredi 14 août 2015 à 20 heures. Formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Henri Gariépy

SONT PRÉSENTS :

Pierre Auclair	Marie-Ève Dardel
Harold Linton	Yan Montpetit
Wayne Conklin	Nicole Blondin

EST ABSENT :

Mathieu Dessureault, directeur général et secrétaire-trésorier est également présent.

Quatorze (14) contribuables assistent à la séance.

Le maire soumet à madame et messieurs les conseillers l'ordre du jour déposé par le secrétaire-trésorier à savoir :

ORDRE DU JOUR

1. L'ouverture de la séance
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Adoption des procès-verbaux
- 3.1. Adoption du procès-verbal du 8 juillet 2015 — séance régulière
4. Période de questions
5. Affaires en cours.
 - 5.1. Pour procéder à la commande de bacs de recyclage supplémentaire.
 - 5.2. Pour donner un mandat au service d'ingénierie de la MRC de Papineau.
6. Rapports.
 - 6.1. Rapport du Maire des activités pour le mois de juillet 2015.
 - 6.2. Rapport des dépôts de la secrétaire-trésorière adjointe.
 - 6.3. Rapports des inspecteurs municipaux
 - 6.3.1. Dépôt des travaux de voirie à faire en août 2015.
 - 6.3.2. Rapport de voirie du mois de juillet 2015.
 - 6.3.3. Rapport de l'inspecteur en bâtiment & environnement du mois de juillet 2015.
7. Finances
 - 7.1. Pour adopter les comptes fournisseurs du mois de juillet 2015.
8. Correspondances
9. Affaires nouvelles
 - 9.1. Pour un mandat au directeur général pour procéder à un appel d'offres pour fournir et remplacer les portes et fenêtres de l'Hôtel-de-Ville.
 - 9.2. Pour l'octroi du contrat de fourniture et d'installation des portes et fenêtres de l'Hôtel-de-Ville.
 - 9.3. Pour le paiement des trois panneaux de sensibilisation à l'OBV RPNS.
 - 9.4. Pour l'achat de la génératrice de M Raymond Laforest.
 - 9.5. Pour une dérogation mineure pour le 1140 chemin des Suisses.
 - 9.6. Pour une dérogation mineure pour le lot 5 568 949
 - 9.7. Pour demander au MTQ d'améliorer la signalisation sur le chemin Boileau
 - 9.8. Pour demander un plan de localisation du nouveau chemin des hirondelles
10. Période de questions
11. Clôture de la séance.

1. OUVERTURE

Monsieur le maire annonce l'ouverture de la séance à 20 h

15-08-133

2. POUR ADOPTER L'ORDRE DU JOUR

Après lecture de l'ordre du jour.

Il est **PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Yan Montpetit
et **RÉSOLU**

QUE :

L'ordre du jour, ci-dessus décrit soit adopté tel que présenté

Adoptée à l'unanimité les conseillers.

3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

15-08-134

3.1. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 8 JUILLET 2015 — SÉANCE RÉGULIÈRE

ATTENDU que les membres du conseil déclarent avoir lu et renoncent à la lecture du
procès-verbal du 8 juillet 2015, séance régulière l'ayant reçu au moins
sept jours avant la tenue de cette séance;

POUR CE MOTIF :

Il est **PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Pierre Auclair
et **RÉSOLU**

QUE :

Le procès-verbal de la séance régulière du 8 juillet 2015 soit adopté tel que
présenté.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers.

4. PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le maire répond aux questions des citoyens présents

5. AFFAIRE EN COURS

15-08-135

5.1. POUR PROCÉDER À LA COMMANDE DE BACS DE RECYCLAGE SUPPLÉMENTAIRE.

ATTENDU qu'il reste toujours des citoyens qui n'ont pas pris possession de leur bac
de recyclage et que d'autres citoyens désirent se procurer des bacs
supplémentaires;

POUR CE MOTIF :

Il est **PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Harold Linton
et **RÉSOLU**

QUE :

La Municipalité procède à la commande de 56 bacs de recyclage auprès d'USD-
Loubac pour le prix de 8 150.19 \$ incluant les taxes et la livraison.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers.

15-08-136

5.2 POUR DONNER UN MANDAT AU SERVICE D'INGÉNIERIE DE LA MRC DE PAPINEAU.

ATTENDU qu'il est nécessaire de procéder à des travaux correctifs d'un ponceau tributaire du Lac-au-Loup et qui avait été installé en urgence au cours du printemps 2015 sur l'Impasse Montpetit;

POUR CE MOTIF :

Il est PROPOSÉ par monsieur le conseiller Yan Montpetit
et RÉSOLU

QUE :

La Municipalité fasse appel au service d'ingénierie de la MRC de Papineau pour valider, émettre ses recommandations et s'il le faut, produire des plans et devis pour corriger la situation

Adoptée à l'unanimité par les conseillers.

6. RAPPORTS

6.1 RAPPORT DU MAIRE

Monsieur le maire dépose et fait la lecture de son rapport des activités du mois de juillet 2015.

6.2 RAPPORT DE LA SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE ADJOINTE

Au mois de juillet 2015, des dépôts ont été effectués pour un montant de 268 117.06 \$ et nous avons des chèques postdatés pour 2015 d'une valeur de 76 726.35 \$

6.3 RAPPORT DES INSPECTEURS MUNICIPAUX

6.3.1 DÉPÔT DES TRAVAUX À FAIRE EN AOÛT 2015

Monsieur Mathieu Dessureault dépose une liste des travaux de voirie pour le mois de d'août 2015, lequel sera classé aux archives # 102-102-02.

6.3.2 RAPPORT DE VOIRIE DU MOIS DE JUILLET 2015

Monsieur Mathieu Dessureault dépose un rapport des travaux de voirie effectués pour le mois de Juillet 2015, lequel sera classé aux archives # 102-102-03

6.3.3 RAPPORT DE L'OFFICIER MUNICIPAL RESPONSABLE DES BÂTIMENTS ET DE L'ENVIRONNEMENT

Monsieur Mathieu Dessureault dépose un rapport de l'officier municipal responsable des bâtiments et de l'environnement, pour le mois de juillet 2015, lequel sera classé aux archives # 102-102-04.

7. FINANCES

15-08-137

7.1. POUR ADOPTER LES COMPTES FOURNISSEURS DU MOIS DE JUILLET 2015

Il est PROPOSÉ par madame la conseillère Marie-Ève Dardel
et RÉSOLU

QUE :

Les comptes à payer du mois de juillet 2015 d'une somme de 133 601.86 \$ soient payés, et que le secrétaire-trésorier soit autorisé à débiter les affectations budgétaires concernées du budget 2015.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers.

8. CORRESPONDANCE

Monsieur le maire Henri Gariépy fait état des correspondances reçues au cours du mois.

9. AFFAIRES NOUVELLES

15-08-138

9.1. POUR UN MANDAT AU DIRECTEUR GÉNÉRAL POUR PROCÉDER À UN APPEL D'OFFRES POUR FOURNIR ET REMPLACER LES PORTES ET FENÊTRES DE L'HÔTEL-DE-VILLE.

ATTENDU qu'il est nécessaire de procéder au changement des portes et fenêtres de l'Hôtel-de-Ville et pour lequel la Municipalité a obtenu une subvention;

POUR CE MOTIF :

Il est **PROPOSÉ** par madame la conseillère Nicole Blondin et **RÉSOLU**

QUE :

La Municipalité mandate M Mathieu Dessureault, directeur général, afin de préparer et envoyer un appel d'offres sur invitation auprès d'entrepreneurs de la région pour la fourniture et l'installation des portes et fenêtres de l'Hôtel-de-Ville;

Adoptée à l'unanimité par les conseillers.

15-08-139

9.2 POUR L'OCTROI DU CONTRAT DE FOURNITURE ET D'INSTALLATION DES PORTES ET FENÊTRES DE L'HÔTEL-DE-VILLE.

ATTENDU qu'un appel d'offres sur invitation a été envoyé le 2 août dernier auprès d'entreprises locales pour fournir et installer les portes et fenêtres de l'Hôtel-de-Ville;

ATTENDU qu'une ouverture publique et devant témoin a eu lieu le 12 août dernier;

ATTENDU qu'une seule soumission a été reçu dans le cadre de cette appel d'offres et ce, en considérant le désistement officiel de 2 soumissionnaires;

POUR CE MOTIF :

Il est **PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Wayne Conklin et **RÉSOLU**

QUE :

La Municipalité de Boileau fasse appel au service de Aluminium J. Clément pour procéder à la fourniture et l'installation des portes et fenêtres selon le prix soumissionné de 62 880.98 \$ toute taxes incluses

ET QUE :

Monsieur Mathieu Dessureault, directeur général, soit autorisé, pour et au nom du Conseil à procéder à la signature du contrat pour officialiser l'entente

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

15-08-140

9.3 POUR LE PAIEMENT DES TROIS PANNEAUX DE SENSIBILISATION À L'OBV RPNS.

ATTENDU que trois (3) panneaux de sensibilisation nous ont été acheminés par l'Organisme des Bassins Versants des rivières Rouge, Petite-Nation et Saumon pour la problématique des bateaux et des vagues, et ce, au coût de 50 \$ chaque;

POUR CE MOTIF:

Il est **PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Pierre Auclair et **RÉSOLU**

QUE :

La Municipalité procède au paiement de 150 \$ à l'OBV RPNS pour les panneaux de sensibilisation et ce, tel que convenu.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers.

15-08-141

9.4 POUR L'ACHAT DE LA GÉNÉRATRICE DE M RAYMOND LAFOREST.

ATTENDU que la génératrice de l'Hôtel-de-Ville ne peut être réparée et que celle-ci est absolument nécessaire pour pallier à une situation d'urgence potentielle;

ATTENDU que M Raymond Laforest a approché la Municipalité pour lui offrir une génératrice de 25 000 watts et que celle-ci a fait l'objet de vérifications techniques et mécaniques par le personnel de la Municipalité;

POUR CE MOTIF :

Il est **PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Yan Montpetit et **RÉSOLU**

QUE :

La Municipalité procède à l'achat de la génératrice de M Raymond Laforest pour un montant de 2 800 \$.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers.

15-08-142

9.5 POUR UNE DÉROGATION MINEURE POUR LE 1140 CHEMIN DES SUISSES.

ATTENDU qu'en vertu du règlement #01-065 le Comité Consultatif en Urbanisme (CCU) a siégé le 12 août 2015 dernier suite à une demande de dérogation mineure pour le 1140 chemin des Suisses;

ATTENDU que les éléments suivants ont fait l'objet de discussions auprès des membres du CCU :

- Le demandeur désire que soit autorisé l'emplacement d'un bâtiment accessoire (garage) qui est situé à 5.42 mètres de la ligne avant alors que le règlement exige 6 mètres ;
- Que soit autorisé l'emplacement de ce même bâtiment à 1.27 mètres de l'abri à bois et à 1.48 mètres de la remise alors que le règlement exige une distance libre entre les deux bâtiments de 2 mètres ;
- Que soit autorisé l'emplacement d'un bâtiment accessoire (remise) qui est situé à 5.93 mètres dans la bande riveraine alors que le règlement exige 10 mètres.

ATTENDU qu'après délibérations, les membres du CCU ont émis les recommandations suivantes au Conseil :

- Que soit autorisé l'emplacement d'un bâtiment accessoire (garage) qui est situé à 5.42 mètres de la ligne avant alors que le règlement exige 6 mètres ;
- Que l'abri à bois soit déplacé de manière à respecter la réglementation en vigueur ;
- Que ne soit pas autorisé l'emplacement d'un bâtiment accessoire (remise) qui est situé à 5.93 mètres dans la bande riveraine alors que le règlement exige 10 mètres;

POUR CES MOTIFS :

Il est **PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Harold Linton
et **RÉSOLU**

QUE :

Le Conseil entérine la décision du CCU en autorisant l'emplacement d'un bâtiment accessoire (garage) qui est situé à 5.42 mètres de la ligne avant alors que le règlement exige 6 mètres.

QUE :

Le Conseil exige que l'abri à bois soit déplacé de manière à respecter la réglementation en vigueur.

ET QUE :

L'emplacement d'un bâtiment accessoire (remise) qui est situé à 5.93 mètres dans la bande riveraine alors que le règlement exige 10 mètres ne soit pas autorisé.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers.

15-08-143

9.6 POUR UNE DÉROGATION MINEURE POUR LE LOT 5 568 949

ATTENDU qu'en vertu du règlement #01-065 le Comité Consultatif en Urbanisme (CCU) a siégé le 12 août 2015 derniers suite à une demande de dérogation mineure pour le lot numéro 5 568 949;

ATTENDU que les éléments suivants ont fait l'objet de discussions auprès des membres du CCU :

- Le demandeur désire que soit autorisée l'émission d'un permis de lotissement pour un terrain ayant une superficie de 454.4m (lot 5 568 949) pour ensuite être annexé au lot portant le numéro 4 614 236.

ATTENDU qu'après délibérations, les membres du CCU ont émis les recommandations suivantes au Conseil :

- Que soit, autoriser l'émission du permis de lotissement

POUR CE MOTIF :

Il est **PROPOSÉ** par madame la conseillère Marie-Ève Dardel et **RÉSOLU**

QUE :

Le Conseil abonde dans le sens des recommandations du CCU et autorise la dérogation mineure suivante soit : Autoriser l'émission d'un permis de lotissement pour un terrain ayant une superficie de 454.4m (lot 5 568 949) mètres sous condition que celui-ci soit ensuite être annexé au lot portant le numéro 4 614 236.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers.

15-08-144

9.7. POUR DEMANDER AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC D'AMÉLIORER LA SIGNALISATION SUR LE CHEMIN BOILEAU

ATTENDU que le chemin Boileau est sous la responsabilité et la juridiction du MTQ;

ATTENDU qu'il existe un danger imminent d'accident dû à la présence d'entré cachée sur la côte du chemin de Boileau;

ATTENDU qu' il s'agit d'une zone de 70 km/heures et que la plupart des usagers de ce tronçon dépassent largement les vitesses autorisées multipliant ainsi, les risques d'accidents potentiels;

ATTENDU que des plaintes de résidents, qui habitent spécifiquement ce secteur, ont été formulées auprès des conseillers de la Municipalité;

POUR CES MOTIFS :

Il est **PROPOSÉ** par Monsieur le conseiller Wayne Conklin et **RÉSOLU**

QUE :

Le conseil demande au responsable du MTQ de prendre en considération les éléments de danger de la côte du chemin Boileau et ainsi, de faire diminuer à 50km /heures la vitesse dans ce secteur.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

15-08-145

9.8. POUR DEMANDER UN PLAN DE LOCALISATION DU NOUVEAU CHEMIN DES HIRONDELLES

ATTENDU la nécessité de procéder au déplacement d'une partie du chemin des Hirondelles dans un avenir rapproché;

ATTENDU qu'avant de procéder aux travaux il sera nécessaire de faire effectuer un plan de localisation du chemin projeté;

POUR CES MOTIFS

Il est **PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Harold Linton
et **RÉSOLU**

QUE :

Le conseil mandate la firme d'arpentage Murray Maltais pour procéder à la localisation du nouveau tracé du chemin des Hirondelles.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

10. PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le Maire répond aux questions des citoyens présents

15-08-146 11. CLÔTURE DE LA SÉANCE

Il est **PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Harold Linton
et **RÉSOLU**

QUE :

La présente séance soit et est levée à 21 :35

Adoptée à l'unanimité par les conseillers.

Monsieur Henri Gariépy
Maire

Mathieu Dessureault
Secrétaire-trésorier

Lors de la séance plénière 2015, tenue le 5 août 2015, étaient présents le maire M. Henri Gariépy et les membres suivants :

Wayne Conklin
Yan Montpetit

Marie-Ève Dardel

Harold Linton

Nicole Blondin

Le secrétaire-trésorier, Mathieu Dessureault était également présent.

